



Motion des Conseillers municipaux UDC, Mme Eliane MICHAUD ANSERMET, M. Patrick HULLIGER et M. Christophe CHOLLET du 24 février 2014

Réalisation d'un passage piéton route de Ferney

Considérant que :

- la sécurité de nos concitoyens est au cœur de nos préoccupations,
- le nombre de véhicules empruntant la route de Ferney est en constante augmentation,
- hors des heures de pointe, les véhicules roulent très vite sur ce tronçon de route, ne respectant pas la limitation en vigueur,
- beaucoup de jeunes écoliers et adolescents utilisent les transports publics et descendent à l'arrêt TPG « Pommier »,
- un grand nombre de ces usagers (TPG) habitent soit le quartier de la Tour soit l'allée des Marronniers et par conséquent traversent la chaussée hors des passages piéton.

Pour ces raisons, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à étudier la faisabilité d'un passage piéton sur la route de Ferney à hauteur du Chapeau-du-Curé.

Exposé des motifs :

Les Conseillers municipaux UDC susmentionnés s'alarment lorsque, en tant qu'usagers des TPG eux-mêmes, ils constatent qu'en descendant du bus à l'arrêt Pommier, trop de gens ne remontent pas la route de Ferney pour emprunter le passage sécurisé du Carrefour du Pommier. Ils préfèrent en effet descendre la route de Ferney et la traverser au niveau de la rue du Chapeau du Curé, avec tous les risques que cela comporte.

La création d'un passage piéton à hauteur de la rue du Chapeau-du-Curé obligerait d'une part, les automobilistes à respecter la limitation de vitesse et à lever le pied, et d'autre part, permettrait de créer un accès au Parc du Château.

Le Grand-Saconnex le 24 février 2014